

LA RÉCEPTION DE L'EUCCHARISTIE À TRAVERS LE TEMPS

Depuis les réformes liturgiques opérées dans le sillage du second concile du Vatican (1962-65), et les dissensions qu'elles ont engendrées, le mode de réception de l'Eucharistie est devenu peu à peu un marqueur de la sensibilité du communiant. Communie-t-on debout, en file indienne et sur la main ? Nous voici dans l'air du temps, moderniste voire réformateur. Reçoit-on l'eucharistie au banc de communion, à genoux et sur la langue ? Nous voilà nostalgique, « tradi » voire réactionnaire !

Un regard sur les pratiques anciennes¹ permettra sans doute d'élargir les perspectives et de distinguer l'essentiel de l'accessoire : toutes les traditions humaines ne doivent-elles pas s'incliner devant Celui qui est et qui daigne s'abaisser humblement jusqu'à nous ?

Dans la main et sous les deux Espèces

Dans les premiers siècles de l'Église, le baptême, la confirmation et l'eucharistie étaient reçus le même jour et successivement. Telle est encore la pratique dans les Églises orientales et dans la tradition orthodoxe.

La communion « sous les deux Espèces » a été longtemps la seule manière de communier dans toute la chrétienté. En effet, Jésus n'avait pas seulement dit : « Prenez, mangez, ceci est mon corps », mais aussi, selon le récit de S. Matthieu : *Puis, prenant une coupe et rendant grâce, il la leur donna en disant : « Prenez et buvez-en tous, car ceci est mon sang... »*². Sous l'épiscopat de Grégoire de Tours (+ 594), on sait que les fidèles communiaient dans un calice spécial, différent de celui du prêtre, un calice à anses, afin que les fidèles pussent le maintenir fermement entre leurs mains ; la patène destinée aux fidèles était également plus grande et creusée comme un saladier. Cette familiarité avec les vases sacrés n'allait pas sans un profond respect du mystère approché de si près.

1 Source : Charles-Mathias Chardon, *Histoire des Sacrements*, Drouin, 1841.

2 Mt 26, 26-28.

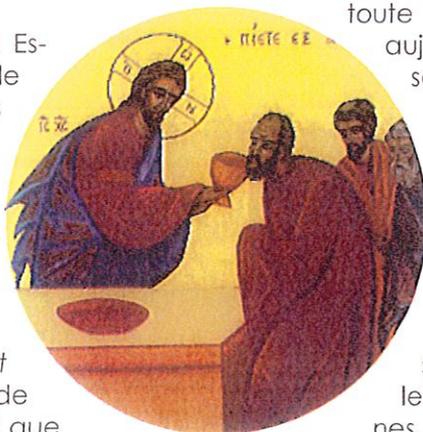
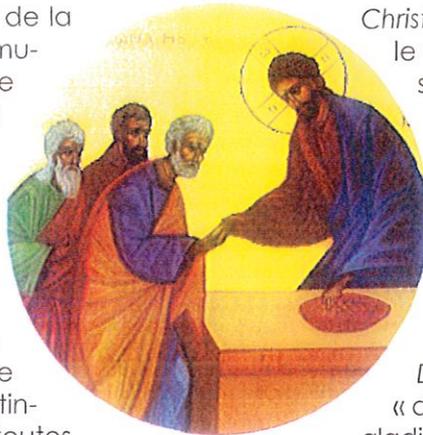
Avant la communion, un diacre proclamait : « *Sancta sanctis ! Que ceux qui ne sont pas saints se gardent d'approcher de ces saints mystères* ».

En tendant l'hostie, le prêtre disait : *Corpus Christi. Amen*, répondait le fidèle. C'est le diacre qui donnait le calice en disant : « *Le sang du Christ, breuvage de salut* ». Le fidèle répondait encore : *Amen*. Cet *Amen* exprimait l'adhésion intime et publique du communiant aux mystères sacrés. Il ne fallait pas le prononcer par simple habitude, avec distraction ou légèreté. Tertulien (+ 220), dans son ouvrage *Des Spectacles*, critique ceux qui « de la même bouche acclament les gladiateurs et disent *Amen* à l'eucharistie ».

Plus tard, du temps de S. Grégoire le Grand (+ 604), la formule de réception de l'eucharistie s'est développée : *Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ conserve ton âme*. Alcuin, au VIII^e s., rapporte cette formule : *Que le corps et le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ te conserve pour la vie éternelle*. Autre variante : *Que le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ soit pour toi le salut du corps et de l'âme*. Cette formule est quasiment identique à celle qui est prononcée dans toute l'Église jusqu'en 1965 et encore aujourd'hui dans les messes en latin selon le rite dit extraordinaire.

L'ordre de préséance pour la réception de la communion est resté pratiquement inchangé depuis les origines : d'abord le célébrant se communique lui-même, ensuite les évêques, s'il y en a, puis les prêtres concélébrants selon l'ordre d'ancienneté, enfin les diacres, sous-diacres, clercs, moines, diaconesses, vierges consacrées, enfin le peuple, en commençant par les hommes et en finissant par les femmes. Le même ordre est observé dans la communion au Précieux Sang.

Pourtant, Jean Moschus (+ 619) dans le *Pré spirituel* relate une coutume en usage dans l'Église d'orient : on donnait la communion aux petits garçons aussitôt après les clercs ; pour éviter les déplacements, on plaçait ces privilégiés dans l'église à côté de la sacristie, au plus près de l'autel. Cette coutume est attestée à Constanti-



nople au temps de l'empereur Justinien (+ 565). Nicéphore, patriarche de Constantinople (+ 828) raconte qu'étant enfant, il a souvent mangé les restes de l'Eucharistie...³

En France, à la même époque, existait une pratique semblable, puisque le second concile de Mâcon tenu en 585 ordonne que les mercredi et vendredi, on fera venir des enfants innocents, et qu'après les avoir fait jeûner on leur donnera les restes du sacrifice, arrosés de vin. Cet usage a subsisté jusqu'au temps de Charlemagne : en effet, le troisième concile de Tours (813) défend de distribuer indistinctement l'Eucharistie aux enfants et aux autres personnes (can. 19), ce qui suppose qu'il était permis de leur distribuer avec discrétion et discernement.

C'est autour des IX^e et X^e siècles que ces pratiques – comme beaucoup d'autres – vont être abandonnées. Eudes de Sully, évêque de Paris défend en 1196 aux prêtres de son diocèse de donner des hosties aux enfants, même non consacrés. Les synodes du Mans et de Bayeux (1300) interdisent aux prêtres de donner aucune hostie consacrée aux enfants en-dessous de 7 ans.

Les documents écrits qui nous sont parvenus montrent toutefois que les usages étaient très variés selon les pays et les régions ; l'autonomie des évêques n'était pas un vain mot... Ainsi, au XII^e siècle, on communiait encore les enfants au moment du baptême, sous l'espèce du vin seule, en quelques endroits (lettre de Gilbert de la Porrée (+ 1154), évêque de Poitiers à Mathieu abbé de St Florent).

Comment s'organisait la procession de communion ?

Les fidèles communiaient généralement derrière la balustrade qui sépare le chœur de la nef (l'empereur seul pouvait communier à l'autel,

comme il pouvait aussi y faire son offrande personnelle...).

Par contre, dans les églises de Rome, durant les premiers siècles, les fidèles communiaient à leur place, ce qui évitait les longs mouvements dans l'assemblée : le prêtre donnait le pain, le diacre le vin. En revanche, sous S. Augustin, en Afrique du Nord, les fidèles se déplaçaient jusqu'à la balustrade, comme ils le font de nos jours.

Il semble que les usages étaient encore différents en Gaule et que les fidèles communiaient... à l'autel. On le sait par 4^e canon du 2^e concile de Tours, en 567 : *Les laïcs (hommes et femmes) doivent entendre l'office dans la partie de l'église qui est séparée du chœur des chantes par un balustre ; mais ils pourront entrer dans le Saint des saints pour y prier en particulier et pour communier suivant l'ancienne coutume.*

Pendant la communion, on chantait les psaumes. À la fin de la communion du peuple le prêtre faisait signe aux chantes et ils entamaient le *Gloria Patri*.

Dans quelle attitude communiait-on ?

Debout, en orient, comme en témoignage manifeste de la résurrection du Christ, qui s'est levé du séjour des morts. On baissait un peu la tête et les yeux en attitude de dévotion et l'on tendait les mains. Denys, évêque d'Alexandrie vers 245, raconte dans une lettre au pape Xyste le témoignage d'un homme qui explique comment il a communié : « Il avait entendu les paroles de l'Eucharistie, il avait répondu l'Amen avec l'assemblée, il s'était tenu debout devant la table et avait tendu les mains pour recevoir cette sainte nourriture... ».⁴

Pendant mille ans environ, en orient comme en occident, le Corps du Christ se recevait donc dans la main : les témoignages sont nombreux (Tertulien, S. Cyprien, etc.). Entre autres, S. Ambroise,

³ Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, Cerf, 2003, coll. « Sagesse chrétienne », livre VII, chap. 9, p. 390.

⁴ *Histoire ecclésiastique*, livre 4, chap. 35.

évêque de Milan (+ 397), pour obliger Théodose à faire pénitence du meurtre de Thessalonique, lui écrit : « Comment étendez-vous vos mains qui dégouttent encore du sang que vous avez injustement répandu ? Comment avec de telles mains recevrez-vous le corps du Seigneur ? »

En orient, en témoignent aussi S. Basile, S.

Jean Chrysostome ; S. Cyrille de Jérusalem (+ 387), dans ses *Catéchèses*, instruit précisément les fidèles : « *Quand vous approchez pour communier, il ne faut pas y venir les mains étendues ni les doigts ouverts, mais soutenant de la main gauche votre main droite qui doit contenir un si grand Roi, recevez le corps de Jésus-Christ dans le creux de votre main en disant Amen ; alors, après avoir eu soin de sanctifier vos yeux par l'attouchement d'un corps si sain et si vénérable, vous y communierez en le mangeant. Mais prenez bien garde qu'il n'en tombe rien, considérant la perte que vous feriez de la moindre miette, comme si vous perdiez quelqu'un de vos membres. Si l'on vous donnait de l'or, quel soin n'apporteriez-vous pas pour le bien garder et n'en rien perdre ? Quelle précaution ne devez-vous donc pas avoir pour qu'il ne tombe pas la moindre partie d'une chose infiniment plus précieuse que l'or et les diamants.* »

Jean Damascène (+ 749) précise qu'il faut disposer les mains en forme de croix pour recevoir le corps du Crucifié.⁵

Bède le Vénérable (+ 735) témoigne de la même pratique en occident. Décrivant la mort d'un moine, il dit que sentant sa fin venir, celui-ci demanda à ses frères qu'on lui apportât l'Eucharistie et que l'ayant prise entre ses mains, il demanda aux assistants si personne ne gardait de rancune contre lui, et que s'étant ainsi fortifié par ce viatique, il se prépara à entrer dans l'autre vie.⁶

Les hommes lavaient leurs mains avec grand soin avant de communier ; il est établi qu'en France et en Afrique, les femmes se recouvraient la main d'un linge blanc. On appelait ce linge *dominicale*. Le concile d'Auxerre (can. 36) interdit aux femmes de recevoir l'Eucharistie dans la main nue ; et au canon 42 : *Que chaque femme*

quand elle communie, ait son dominicale, que si quelqu'une ne l'a point, qu'elle ne communie point jusqu'au dimanche suivant.

S. Augustin en profite pour exhorter les femmes à la chasteté : « Comme les femmes ont soin d'avoir un linge propre pour y recevoir le corps du Seigneur, qu'elles aient aussi le corps chaste et le cœur pur. »



St Odon de Cluny (+ 942) enseigne dans ses conférences que les anciens, pour marquer plus de respect envers le mystère de l'Eucharistie, n'en approchaient qu'à pieds nus.

Communion dans la bouche

Peu à peu, à partir du IX^e siècle, suite à des abus (détournements d'hosties, vols, communions sacrilèges...), les prélats de l'Église ont commencé à recommander aux prêtres de ne plus donner l'eucharistie dans la main mais directement dans la bouche des fidèles. La première trace écrite de ce changement est datée d'un concile qui se tint à Rouen sous Louis le Pieux (+ 840). Cependant, les coutumes anciennes ont persisté longtemps, par exemple en Bohême, au milieu du XV^e siècle, selon le témoignage du cardinal Nicolas de Cues (+1464) dans la septième de ses lettres au clergé de son diocèse.

Les orientaux ont aussi changé l'usage ancien et ont commencé à recevoir la communion, non plus dans la main, mais dans une petite cuillère où le Corps du Seigneur était mêlé au Précieux Sang (le pain consacré est levé et non azyme).

Quant à la communion au Saint Sang, elle est restée en usage aussi bien en orient qu'en occident. Avec des audaces qui nous étonneraient aujourd'hui : S. Cyrille de Jérusalem, déjà cité plus haut, en témoigne en détail dans ses *Catéchèses mystagogiques* : « Après avoir ainsi communié au corps de Jésus-Christ, approchez-vous du calice du sang, non pas en étendant les mains, mais en vous inclinant comme pour l'adorer et lui rendre hommage, en disant *Amen* ; puis sanctifiez-vous par l'attouchement de ce sang de Jésus-Christ que vous recevez : en pendant que vos lèvres en sont encore trempées, essuyez-les avec la main, et portez-la aussitôt à vos yeux, à votre front et aux autres organes de vos sens pour les consacrer. Enfin, attendant la dernière prière du prêtre,

⁵ *La foi orthodoxe*, livre 4, chap. 14.

⁶ *Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, livre 4, chap. 24.

remerciez Dieu de ce qu'il vous a rendu dignes de participer à des mystères si grands et si élevés.»

Les fidèles étaient donc invités à utiliser le Saint Sang comme un moyen thérapeutique : le Christ n'avait-il pas guéri les hommes de son temps en les touchant de ses mains et même de sa salive (Mc 8, 23) ?

À Rome, s'est introduite l'habitude de prendre la communion du Sang Précieux par aspiration, avec un... chalumeau : un bout trempait dans le calice et l'autre était dans la bouche du communiant. Les paroles du cérémonial sont les suivantes : *Le pape ayant pris le corps de Jésus-Christ, l'évêque cardinal assistant lui présente un chalumeau d'or avec lequel il prend une partie du sang, laissant le reste pour le diacre et le sous-diacre.*⁷ Le peuple communiait de la même manière après les prêtres. Il s'agissait sans doute d'empêcher que le sang précieux tombe ou se perde ; pour parer à cette éventualité, en plusieurs endroits, le prêtre mettait le pain consacré dans la bouche des communiants, trempé dans le Sang précieux. Dans l'Église latine, on ne communiait pas au Saint Sang le Vendredi-Saint.

Par contre, le 3^e concile de Braga au Portugal (en 675) défend expressément aux prêtres de donner l'Eucharistie trempée dans du vin pour complément de communion.

Les papes cependant voulaient conserver l'ancien usage de communier sous les deux espèces, car plus conforme au récit évangélique. Les opposants rétorquèrent que c'est ainsi que Judas a communié et donc qu'il faut l'éviter !

À partir du XII^e siècle on se désaccoutume insensiblement et sans bruit de donner la communion sous les deux espèces. Pour deux raisons : 1. La crainte de répandre le précieux Sang. 2. La rareté du vin dans les pays du Nord qui se convertirent assez tard. On avait parfois même de la peine à trouver du vin pour le prêtre seul.

S. Thomas d'Aquin (+ 1274) justifie cette nouvelle manière de communier au seul Corps-hostie en précisant que la perfection du sacrement ne consiste pas dans l'usage qu'en font les fidèles,

mais dans la consécration de ce qui en fait la matière ; ainsi, on ne déroge en rien à sa perfection quand le peuple prend le corps sans le sang, pourvu que le prêtre qui consacre prenne l'un et l'autre⁸.



Un siècle avant Thomas, Hugues de Saint Victor (+ 1141) avait résumé la doctrine en quelques mots prudents : « Sous chaque espèce, on prend le corps et le sang et l'espèce du vin ne se peut réserver sûrement ».⁹

On ne trouve par ailleurs aucun acte authentique qui interdise la coupe aux fidèles avant le concile de Constance (1414-1418). Mais les Bohémiens se singularisent une nouvelle fois en s'opposant à cette disposition. Sous la pression des fidèles, le pape Pie IV (+ 1565) déroge à la règle et accorde de communier au calice aux Églises d'Allemagne. Cette décision sera révoquée par son successeur Pie V. En quoi l'on constate que dans les questions de discipline et de pastorale, un pape peut défaire ce qu'un prédécesseur a fait.

Le lieu privilégié de la communion était évidemment l'église, mais aux premiers siècles, durant les persécutions, elle pouvait aussi être donnée dans les maisons particulières (Ac 2, 46). Après les persécutions, l'usage s'est gardé de porter la communion aux absents, c'était la tâche des diacres (comme en témoigne S. Justin dans son apologie au sénat).

On fournissait aussi en hosties les moines d'Égypte, reclus au désert, les anachorètes dans les montagnes, etc. Première restriction connue : en Espagne, le premier concile de Tolède (en 400) oblige les fidèles à communier seulement dans les églises pour empêcher des abus faits à l'extérieur (can. 14).

Autre usage peu connu : jusqu'au XII^e siècle, il était de coutume de donner aux vierges consacrées, le jour de leur consécration, une hostie entière de laquelle elles se communiaient elles-mêmes pendant les huit jours suivants.

La seconde partie et la conclusion de cet article seront publiées dans le prochain numéro.

Pierre René Mélon

⁷ Au milieu du XX^e siècle, on a encore pu voir le pape Jean XXIII et le pape Paul VI communier de cette manière.

⁸ Somme théologique, 3 part., q. 80, art. 12, ad. 2.

⁹ Hugues de Saint Victor, *Traité de la communion sous les deux espèces*.

LA RÉCEPTION DE L'EUCHARISTIE À TRAVERS LE TEMPS

Depuis les réformes liturgiques opérées dans le sillage du second concile du Vatican (1962-65), et les dissensions qu'elles ont engendrées, le mode de réception de l'Eucharistie est devenu peu à peu un marqueur de la sensibilité du communiant. Communie-t-on debout, en file indienne et sur la main ? Nous voici dans l'air du temps, moderniste voire réformateur.

Reçoit-on l'eucharistie au banc de communion, à genoux et sur la langue ? Nous voilà nostalgique, « tradi » voire réactionnaire !

Un regard sur les pratiques anciennes [1] permettra sans doute d'élargir les perspectives et de distinguer l'essentiel de l'accessoire : toutes les traditions humaines ne doivent-elles pas s'incliner devant Celui qui est et qui daigne s'abaisser humblement jusqu'à nous ?

La première partie de cet article a été publiée dans les pages « Pâque Nouvelle » du n° 106 (1^{er} trimestre 2018) de notre magazine. Voici la seconde et dernière partie de ce regard historique :

Le jeûne eucharistique

Les premiers chrétiens recevaient l'eucharistie après un repas en commun (appelé aussi agapes), comme lors de la dernière Cène. Déjà des abus liturgiques sont constatés et dénoncés par S. Paul. [2] Les communicants n'étaient donc pas à jeun, mais faisaient leur possible pour se rendre digne de participer à la nourriture céleste.

Le jeûne eucharistique s'introduit peu à peu dans les usages à partir de l'Afrique. Au concile de Carthage (en 397), les évêques réunis décident ceci : « Nous avons ordonné que les sacrements de l'autel ne seraient célébrés qu'à jeun, excepté le jour anniversaire de la Cène du Seigneur. Que s'il faut faire la recommandation de quelque défunt après le dîner, qu'on la fasse par les seules prières, si ceux qui la font, ont pris leur repas (can. 29) ».

En orient comme en occident, il était aussi recommandé aux couples mariés de s'abstenir de l'union conjugale la veille voire quelques jours avant de communier. S. Isidore en parle comme d'une chose généralement pratiquée de son temps [3].

Autres usages de l'Eucharistie

Les évêques des premiers siècles s'envoyaient l'Eucharistie les uns aux autres en signe d'union, non seulement dans leur voisinage mais aussi dans des pays éloignés. S. Irénée en témoigne dans une lettre écrite au pape Victor [4]. Le concile de Laodicée (début du 4^e s.) finit par interdire cette pratique. On lui substitua l'usage de s'envoyer réciproquement, en signe d'union et d'amitié, des pains ordinaires qu'on avait bénis et qui exprimaient l'union des chrétiens les uns avec les autres. On appelait ces pains *eulogies*, en raison de la bénédiction que l'on y joignait par la prière. S. Grégoire de Naziance (+ 390) parle des pains blancs marqués d'un signe de croix qu'il avait coutume de bénir. S. Paulin de Nole (+ 431) envoya ainsi un pain à S. Augustin et un autre à S. Alipe, évêque de Tagaste, en lui écrivant qu'en le recevant en esprit de charité il en ferait une eulogie.



Jusqu'au Moyen Âge, les évêques s'envoyaient mutuellement des eulogies à Noël et à Pâques.

Le fondement théologique de cette pratique était qu'on désignait Jésus-Christ comme le *levain*, qui est le principe d'union des parties de la farine avec laquelle il est mêlé, principe d'union des membres de l'Église entre eux. Bien que l'occident n'employait que du pain azyme pour l'eucharistie, on désignait souvent l'eucharistie sous le nom de *ferment*, symbole de l'union des évêques avec leur troupeau.



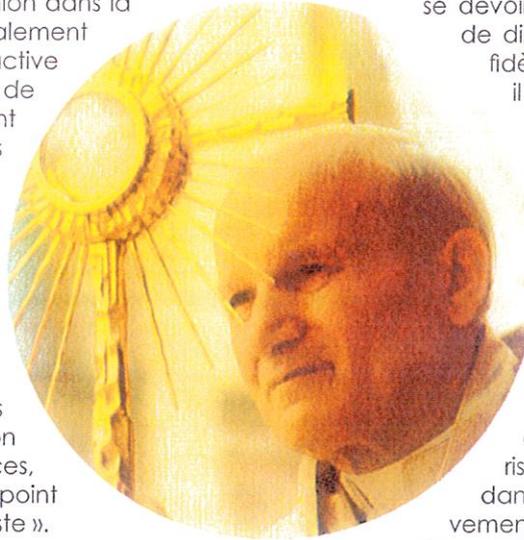
Une autre pratique très ancienne consistait à porter l'Eucharistie sur soi à l'occasion des longs voyages, en guise de défense ou de sauvegarde contre les dangers de la route. En Allemagne, S. Boniface recommande aux moines de ne jamais voyager sans porter avec eux l'huile des infirmes, le chrême et l'Eucharistie. Les disciples de S. Colomban (+ 615), venus d'Irlande, établissent les mêmes coutumes en France.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Reprenons la question du début : faut-il communier debout dans la main ou à genoux dans la bouche ? Faut-il en revenir à des pratiques anciennes collectives

et relativement codifiées ou bien se laisser guider par le ressenti personnel ? Ou bien faut-il s'adapter à la communauté où l'on communie : ici sur la bouche, là dans la main...

À la fin des années 1960, au nom d'un retour au passé (forcément authentique), beaucoup ont souhaité favoriser un retour à la communion dans la main ; il s'agissait aussi plus globalement de renforcer la participation active des fidèles dans le déroulement de la liturgie. Plus de vingt ans avant les autorisations post-conciliaires allant dans ce sens, Pie XII dénonçait déjà ce qu'il appelait « l'archéologisme liturgique » dans l'encyclique *Mediator Dei* (20 novembre 1947) : « Quand il s'agit de liturgie sacrée, qui-conque voudrait revenir aux antiques rites et coutumes, en rejetant les normes introduites sous l'action de la Providence, à raison du changement des circonstances, celui-là évidemment, ne serait point mû par une sollicitude sage et juste ».



Quinze ans plus tard s'ouvrait le concile Vatican II dont la réception allait s'avérer à la longue plus problématique que prévu... Concrètement, qu'ont dit les pères conciliaires concernant la réception de l'Eucharistie ? La réponse est simple : rien. En effet, le dernier concile ne s'est pas prononcé sur la manière de recevoir l'Eucharistie. Par contre, la *Constitution sur la liturgie* (4 décembre 1963) a entraîné la création d'une commission chargée de la mise en pratique de « la restauration et du progrès de la liturgie ». Le président de cette commission a clairement demandé aux évêques de rite latin du monde entier (lettre du 29 octobre 1968), s'il fallait garder la communion à genoux et sur les lèvres, ou bien adopter la communion debout dans les mains. Près des deux tiers des évêques latins du monde s'opposèrent à l'introduction de cette manière de communier abandonnée depuis plus de mille ans. La question qui suit est évidente : comment dès lors une minorité agissante a-t-elle pu imposer un tel changement dans la pratique ? En fait, la réforme s'est imposée dans les textes de manière sinueuse et sous les apparences du bien.



Le 29 mai 1969, la Congrégation pour le Culte Divin publie l'Instruction *Memoriale Domini* qui énumère les avantages de la communion sur la langue ; et elle conclut comme suit : « Compte tenu de la situation actuelle de l'Église dans le monde entier, cette façon de distribuer la sainte communion [sur la langue] doit être conservée, non seulement parce qu'elle a derrière elle

une tradition multiséculaire, mais surtout parce qu'elle exprime le respect des fidèles envers l'Eucharistie. [...] De plus, cette façon de faire, qui doit déjà être considérée comme traditionnelle, assure plus efficacement que la sainte communion soit distribuée avec le respect, le décorum et la dignité qui lui conviennent [...].

C'est pourquoi, le Souverain Pontife n'a pas pensé devoir changer la façon traditionnelle de distribuer la sainte communion aux fidèles. Aussi, le Saint-Siège exhorte-t-il vivement les évêques, les prêtres et les fidèles à respecter attentivement la loi toujours en vigueur et qui se trouve confirmée de nouveau ».

C'est ici qu'il faut constater combien les pratiques ont précédé les textes, car dans la majorité des paroisses, dès la fin du concile (1965, 66, 67), dans l'euphorie générale, le curé avait déjà pris les devants et autorisé, voire imposé, la communion dans la main et dans le même mouvement révolutionnaire, retourné l'autel et renvoyé le latin aux amateurs de Cicéron dans le texte.

Or, tout en maintenant et encourageant la pratique de l'antique tradition de la communion dans la bouche, ce même document donnait aux évêques la possibilité de demander un *indult*, c'est-à-dire une dérogation au droit commun (même racine qu'« indulgence ») pour que dans leur diocèse la communion fût autorisée dans la main, ce que se sont empressés de faire les évêques européens... L'exception devint ainsi la règle et la concession charitable un droit inaliénable.

L'argument de fond pour introduire la nouvelle manière de communier avait été avancé dans cette fameuse lettre du 29 octobre 1968 aux évêques du monde entier : « La manière traditionnelle de recevoir la communion sur la langue apparaît de plus en plus à nos contemporains comme un geste infantile ; il rappelle trop la manière de nourrir les petits enfants incapables de manger seuls. Beaucoup d'adultes ressentent de la gêne à faire en public un acte qui n'a aucune beauté extérieure et qui les rabaisse à la petite enfance. » En d'autres termes : le chrétien moderne est un chrétien adulte qui se tient debout face à son Seigneur et qui se communie lui-même !

On perçoit bien le renversement anthropologique à l'œuvre : l'homme moderne refuse d'être comme un petit enfant que son Seigneur nourrit, il répugne à se trouver dans la position de l'oïsson recevant sa bec-

quée ! Cet homme-là ne veut plus recevoir, il veut prendre !

Cinquante ans après ce bouleversement, a-t-on constaté dans l'Église un plus grand respect pour la sainte Eucharistie ? une dévotion renouvelée pour le Saint-Sacrement ? une croissance de la pratique religieuse ?... Poser ces questions, c'est y répondre.

Abus et dérives

Les abus liturgiques concernant la distribution et la réception de l'Eucharistie se sont multipliés à un point tel que la Sacrée Congrégation pour les sacrements et le culte divin a publié en 1980 une sévère *Instruction sur les normes relatives au culte du mystère eucharistique*. Y sont notamment dénoncées la distribution abusive de l'eucharistie par des laïcs et la réception indigne de ce sacrement.

En voici quelques extraits toujours utiles à lire aujourd'hui, alors que ces abus sont devenus permanents et normatifs dans la majorité des lieux de culte.

La communion est un don du Seigneur, qui est donné aux fidèles par l'intermédiaire du ministre qui a été délégué pour cela. Il n'est pas permis aux fidèles de prendre eux-mêmes le pain consacré et le calice ; et encore moins de se les transmettre les uns aux autres (n° 9).

Le fidèle, religieux ou laïc, autorisé pour être ministre extraordinaire de l'Eucharistie, pourra distribuer la communion seulement lorsque font défaut le prêtre, le diacre ou l'acolyte, lorsque le prêtre est empêché de le faire à cause d'une infirmité ou de son âge avancé, ou lorsque le nombre des fidèles qui s'approchent de la communion est si grand qu'il prolongerait vraiment trop longtemps la célébration de la messe. Il faut donc réprouver l'attitude des prêtres qui, tout en étant présents à la célébration, s'abstiennent de distribuer la communion et laissent cette tâche aux laïcs (n° 10).

Quant à la manière de s'approcher de la communion, les fidèles peuvent la recevoir à genoux ou debout, selon les règles établies par les conférences épiscopales. [...] Mais lorsqu'ils commencent debout, il est vivement recommandé que, s'avançant en procession, ils fassent un acte de révérence avant la réception du sacrement [...] (n° 11).

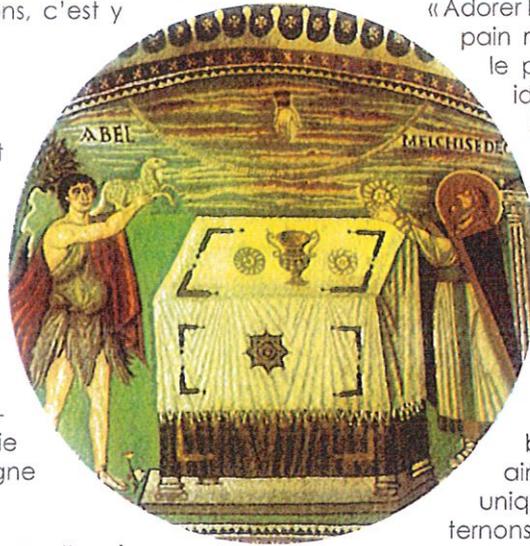
Il est donc permis de communier debout et dans la main, et chacun est libre devant sa conscience et devant Dieu, mais en l'absence visible des fruits de cette pratique, on peut aussi ajouter, comme l'écrit S. Paul aux Corinthiens, « ce qui est permis n'est pas forcément profitable » [5].

« Nous nous prosternons... »

Nous concluons par un extrait d'une homélie du pape Benoît XVI ; il invite le croyant à redécouvrir le sens de l'adoration et l'humilité devant le Tout-Puissant et le Verbe qui s'est fait chair [6] :

« Adorer le Dieu de Jésus Christ, qui s'est fait pain rompu par amour, est le remède le plus valable et radical contre les idolâtries d'hier et d'aujourd'hui. S'agenouiller devant l'Eucharistie est une profession de liberté : celui qui s'incline devant Jésus ne peut et ne doit se prosterner devant aucun pouvoir terrestre, aussi fort soit-il. Nous les chrétiens nous ne nous agenouillons que devant Dieu, devant le Très Saint Sacrement, parce qu'en lui nous savons et nous croyons qu'est présent le seul Dieu véritable, qui a créé le monde et l'a tant aimé au point de lui donner son Fils unique (cf. Jn 3, 16). Nous nous prosternons devant un Dieu qui s'est d'abord penché vers l'homme, comme un Bon Samaritain, pour le secourir et lui redonner vie, et il s'est agenouillé devant nous pour laver nos pieds sales. Adorer le Corps du Christ veut dire croire que là, dans ce morceau de pain, se trouve réellement le Christ, qui donne son vrai sens à la vie, à l'univers immense comme à la plus petite créature, à toute l'histoire humaine comme à l'existence la plus courte. L'adoration est une prière qui prolonge la célébration et la communion eucharistique et dans laquelle l'âme continue à se nourrir : elle se nourrit d'amour, de vérité, de paix ; elle se nourrit d'espérance, parce que Celui devant lequel nous nous prosternons ne nous juge pas, ne nous écrase pas, mais nous libère et nous transforme. »

Pierre René Mélon



[1] : Charles-Mathias Chardon, *Histoire des Sacrements*, Drouin, 1841.

[2] 1 Cor 11, 17-34. Ces sévères admonestations de S. Paul, réduisent à néant l'argumentation de ceux qui bannissent la communion dans la main en avançant que les anciens chrétiens étaient plus pieux qu'aujourd'hui et donc plus dignes de recevoir l'eucharistie de cette manière.

[3] *Livre des offices divins*, ch. 18.

[4] Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, livre 5, chap. 24, § 15.

[5] « Tout m'est permis, mais tout n'est pas profitable » (1 Cor 6, 12).

[6] Homélie du pape Benoît XVI, Basilique Saint-Jean-de-Latran, jeudi 22 mai 2008.